




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-421**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1228813-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : MISE A DISPOSITION D'INSTRUMENTS DU ROTARY AU PROFIT DE LA VILLE POUR
"L'ORCHESTRE A L'ÉCOLE"**

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Elisabeth HUARD, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : MISE A DISPOSITION D'INSTRUMENTS DU ROTARY AU PROFIT DE LA VILLE
POUR "L'ORCHESTRE A L'ÉCOLE" - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis septembre 2016, l'école Henri Wallon accueille un « Orchestre A l'École ». Cet orchestre, composé de cuivres et de percussions, propose aux élèves un cycle de 3 ans, du CE2 au CM2.

Deux cycles complets se sont succédés, le deuxième s'étant terminé en juin 2022.

Une partie des instruments utilisés pour cet « Orchestre A l'École » appartient à plusieurs clubs Rotary, qui en ont financé l'achat au démarrage du projet en 2016.

La Ville d'Aix-en-Provence ayant décidé de poursuivre le projet d' « Orchestre A l'École », en démarrant un nouveau cycle à l'école Henri Wallon, ces clubs Rotary proposent de mettre ces instruments à disposition de la Ville, afin que les élèves de l'école Henri Wallon puissent en bénéficier.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en place de cette mise à disposition ;

- **APPROUVER** la durée de ce conventionnement fixé à 3 ans ;

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention.

DL.2022-421 - MISE A DISPOSITION D'INSTRUMENTS DU ROTARY AU PROFIT DE LA VILLE POUR "L'ORCHESTRE A L'ÉCOLE" -

Présents et représentés : 53
Présents : 32
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

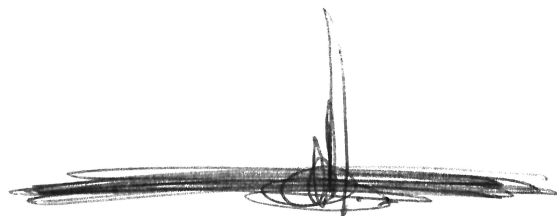
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

DGAS Culture Patrimoine Musées et Attractivité
Conservatoire Darius Milhaud

CONVENTION TRIANNUELLE

octobre 2022 / août 2025

*Pour la mise à disposition d'instruments de musique
au profit de l'Orchestre A l'École au sein de l'école Henri Wallon*

ENTRE :

Cinq clubs Rotary aixois ci-dessous désignés,

- Le Club Rotary d'Aix-en-Provence, dont le siège social est sis à l'Hôtel Aquabella, 13090 Aix-en-Provence, représenté par son Président en exercice,
- Le Club Rotary d'Aix-en-Provence Sainte Victoire, dont le siège social est sis au Novotel Beaumanoir, 2 rue Marcel Arnaud, 13090 Aix-en-Provence, représenté par son Président en exercice,
- Le Club Rotary d'Aix-en-Provence Trévaresse Durance, dont le siège social est sis à l'Hôtel Kyriad, 42 Route de Galice, 13090 Aix-en-Provence, représenté par son Président en exercice,
- Le Club Rotary Cézanne, dont le siège social est sis à l'Hôtel Best Western, 7 route de Galice, 13090 Aix-en-Provence, représenté par son Président en exercice,
- Le Club Rotary Mazarin, dont le siège social est sis à l'Hôtel Renaissance 320 Avenue Mozart 13100 Aix-en-Provence, représenté par son président en exercice.

D'UNE PART,

ET

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, agissant au nom et comme représentant de cette Collectivité locale en vertu d'une délibération n°DL2021-762 du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2021.

D'AUTRE PART,

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1^{er} – MISE A DISPOSITION D'INSTRUMENTS

Sont mis à la disposition de la Ville les instruments désignés en annexe 1, à titre gracieux, à destination des activités de l'Orchestre A l'École au sein de l'école Henri Wallon.

ARTICLE 2 – ENTRETIEN DES INSTRUMENTS

L'entretien annuel des instruments et les frais éventuels relatifs à leurs réparations incombent à la Ville.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS RELATIVES À L'ASSURANCE

L'assurance de la Ville couvrira les éventuels cas de dommages causés sur les instruments.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les clubs Rotary mettent à disposition ces instruments à titre gracieux, pour l'activité et le fonctionnement de l'Orchestre A l'École au sein de l'école Henri Wallon.

ARTICLE 5 – EXÉCUTION ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention, établie pour le cycle de l'Orchestre A l'École 2022/2025, prend effet à compter du 7 novembre 2022. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de trois mois.

ARTICLE 6 – LITIGES

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal compétent.

Fait à Aix-en-Provence, le

**Pour le club Rotary Aix-en-Provence,
son Président**

**Sophie JOISSAINS
Maire d'Aix-en-Provence**

**Pour le club Rotary Aix sainte Victoire,
son Président**

**Pour le club Rotary Aix Trévaresse Duranne,
son Président**

**Pour le club Rotary Aix Cézanne,
son Président**

**Pour le club Rotary Aix Mazarin,
son Président**